

H.J.NG.M. 21.10.86

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET DE LA JUSTICE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

C A B I N E T

D E C R E T N° 87/II6 DU 31/3/87

portant nomination et affectation de Monsieur
GATSE (Jean Baptiste).-

(LE PREMIER MINISTRE,)

(/ i s s a s :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977, relative
à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Con-
go ;
(/u la Loi n° 53/83 du 21 Avril 1983, portant réorgani-
sation de la Justice en République Populaire du Congo ;
(/u la Loi n° 42/61 du 20 Juin 1961, portant statut de
la Magistrature et les textes subséquents ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 82/247 du 19 Mars 1982, portant attri-
butions et réorganisation du Ministère de la Justice ;
(/u le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomina-
tion du Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 86/112 du 10 Décembre 1986, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 83/372 du 31 Mai 1983, créant le Tribu-
nal Populaire d'Arrondissement de Poto-Poto (Brazzaville) ;
(/u la Note de Service n° 0081/MJ-CAB du 15 Octobre
1986, portant affectation de Monsieur GATSE Jean Baptiste ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur GATSE (Jean Baptiste), Magistrat de 2° Grade,
2° Groupe, 2° Echelon, précédemment en service au Ministère de l'E-
nergie et de l'Hydraulique, est affecté en qualité de Juge de siège
au Tribunal Populaire d'Arrondissement 3 Poto-Poto.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

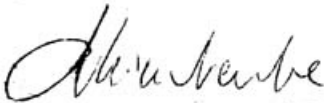
Fait à Brazzaville, le 31 MARS 1987

Par le Premier Ministre,



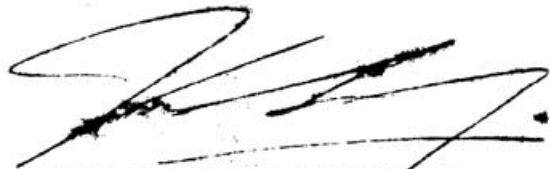
Ange Edouard P O U N G U I.-

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice
Garde des Sceaux,



Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Le Ministre des Finances et du Budget,



Itihi-OSSETOUMBA LEKOUNZOU.-

